

Département de Saône-et-Loire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

DOSSIER DE MISE A JOUR DU PLUI

APPROUVE LE 10/03/2020

AU TITRE DE L'ARTICLE R.153-18 DU CODE DE L'URBANISME

PLUI approuvé le : 10/03/2020

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour. Le Président de la communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais	Pour copie conforme

BORDEREAU DES PIECES

- Notice de présentation
- Pièce n°1 – Fiche de servitude d'utilité publique T5
- Pièce n°2 – Plan général des servitudes d'utilité publique - servitude I3

NOTICE DE PRESENTATION

des modifications apportées aux annexes prévues à l'article R151-51 du code de l'urbanisme du plan local d'urbanisme intercommunal, dans le cadre d'une mise à jour prévue à l'article R153-18 du code de l'urbanisme

Le plan local d'urbanisme intercommunal est approuvé depuis le 10 mars 2020

Suite au constat d'une erreur matérielle dans la reprise des fiches et plans des servitudes d'utilité publique, il convient de mettre à jour les documents « annexe 1.a : liste des servitudes d'utilité publique » et annexe 1.b : plans des servitudes d'utilité publique » du PLUi, approuvé le 10 mars 2020.

Le présent dossier de mise à jour du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais approuvé le 10 mars 2020 est constitué des pièces suivantes :

- une notice de présentation de l'objet de la mise à jour,
- une pièce n°1 constituée de l'« annexe 1.a liste des servitudes d'utilité publique »,
- une pièce n°2 constituée de l'« annexe 1.b plans des servitudes d'utilité publique »

La pièce n°1 du présent dossier vient se substituer à l'annexe 1.a « liste des servitudes d'utilité publique » du dossier approuvé du PLUI,

La pièce n°2 du présent dossier vient se substituer à l'annexe 1.b « plan des servitudes d'utilité publique » du dossier approuvé du PLUI.

Département de Saône-et-Loire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

**DOSSIER DE MISE A JOUR DU PLUI
APPROUVE LE 10/03/2020
AU TITRE DE L'ARTICLE R.153-18 DU CODE DE L'URBANISME**

**Pièce n°1 :
« Annexe 1.a : liste des servitudes d'utilité publique »**

PLUI approuvé le : 10/03/2020

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour. Le Président de la communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais	Pour copie conforme

Département de Saône-et-Loire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

**DOSSIER DE MISE A JOUR DU PLUI
APPROUVE LE 10/03/2020
AU TITRE DE L'ARTICLE R.153-18 DU CODE DE L'URBANISME**

**Pièce n°2 :
« annexe 1.b : plan des servitudes d'utilité publique »**

PLUI approuvé le : 10/03/2020

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour. Le Président de la communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais	Pour copie conforme